



Guide pratique épargne salariale

Comment investir solidaire ?



Salariés d'entreprises, ce guide vous concerne. Il est possible aujourd'hui de faire fructifier votre épargne salariale en investissant dans des activités utiles à la création d'emplois, de logements très sociaux ou d'activités favorables au développement durable.

Pour souscrire ce type de placement en toute sérénité, lisez attentivement ce guide pratique, il répond à vos interrogations.

FOCUS



Avec votre épargne salariale, vous pouvez participer à une économie porteuse de sens en finançant par exemple :

France Active est un réseau national de financement solidaire qui agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires.

France Active accompagne et finance, d'une part les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois et, d'autre part, les personnes éloignées du monde du travail qui créent leur entreprise.

En 2014, notamment grâce à l'épargne salariale solidaire, France Active a soutenu plus de 6 500 projets permettant ainsi de créer ou consolider plus de 36 000 emplois dans toute la France.

Habitat et Humanisme acquiert et réhabilite des appartements en ville afin de permettre à des familles ou des personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent, à faible loyer.

En 2014, notamment grâce à l'épargne salariale solidaire, 3 000 personnes ont pu être logées ou relogées par Habitat et Humanisme.

Ces entreprises et associations développent des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale.

Vous souhaitez contribuer à leur développement : investissez solidaire grâce à votre épargne salariale !

➔ L'ÉPARGNE SALARIALE, KÉSAKO ?

L'épargne salariale constitue l'ensemble des dispositifs (intéressement, participation, versements libres, abondement) vous permettant d'être associé financièrement à la réussite de votre entreprise et/ou de vous constituer une épargne avec l'aide de celle-ci. Investie selon vos choix personnels, l'épargne salariale est traditionnellement gérée par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE).

L'épargne salariale peut se décliner de façon solidaire ; vos placements génèrent alors une double rentabilité : financière et sociale.

➔ L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE : TOUS GAGNANTS !

Grâce à l'épargne salariale solidaire, vous financez l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, des activités écologiques, l'entrepreneuriat dans les pays en développement, tout en faisant fructifier votre épargne d'entreprise.

Depuis 2010, votre entreprise a l'obligation de vous proposer au moins un Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES) dans le cadre de votre Plan d'Épargne Entreprise (PEE). Cette obligation existe depuis plusieurs années pour les Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs (PERCO).

L'offre de fonds solidaires s'est considérablement enrichie ces dernières années avec des niveaux de risque et de potentiel de gain gradués :

- les fonds actions (risques importants, potentiel de gains plus élevé),
- les fonds diversifiés (gestion mixte entre actions, obligations, titres monétaires ; risques et potentiel de gain intermédiaires),
- les fonds obligataires (risques faibles, gains limités).

➔ CONCRÈTEMENT

Lorsque vous recevez votre épargne salariale, vous devez indiquer sur quel(s) FCPE vous souhaitez investir votre argent.

Pour épargner solidaire, il vous suffit de sélectionner le FCPE solidaire (dans la dénomination du fonds, l'adjectif « solidaire » apparaît quasi-systématiquement) pour tout ou partie de votre placement.

En conformité avec la réglementation européenne, entre 5 et 10% de votre placement seront investis dans des entreprises agréées solidaires (agrément préfectoral). Les 90 à 95 autres pourcents seront placés soit en actions d'entreprises ayant une démarche socialement responsable, soit dans des obligations ou encore dans des titres monétaires.

Investissement Socialement Responsable (ISR) et investissement solidaire, quelles différences ?

ISR et investissement solidaire relèvent d'une même finalité : rendre la finance plus éthique et responsable. Bien que complémentaires, ces deux investissements sont cependant différents.

L'Investissement Socialement Responsable, consiste à « intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles » (Novethic). Il permet aux épargnants d'investir dans des entreprises cotées en Bourse ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les investissements solidaires, quant à eux, sont réalisés dans des entreprises qui :

- ne sont pas cotées en Bourse,
- sont implantées dans les territoires (**entreprises de proximité**),
- et dont l'activité, centrée sur la **réponse aux besoins essentiels des hommes et des femmes** (logement, emploi, environnement durable...), n'est pas délocalisable.



➔ UNE VÉRITABLE PERFORMANCE FINANCIÈRE

En plus de financer une économie réelle et humaine, les fonds d'épargne salariale solidaire proposent autant de sécurité et de performance financière que les FCPE classiques.

En 2014, à titre indicatif, les FCPEs labellisés Finansol ont offert une performance financière* :

	2014
Fonds actions	jusqu'à 4,17%
Fonds diversifiés	jusqu'à 10,05%
Fonds obligataires	jusqu'à 10,46%

➔ UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

L'épargne salariale investie dans un FCPE solidaire, dans le cadre d'un PEE ou d'un PERCO, ainsi que les plus values et revenus réalisés, sont **exonérés d'impôt sur le revenu**. Les plus values sont cependant assujetties à la CSG, CRDS et aux prélèvements sociaux y compris au RSA (Revenu Solidarité Active).

L'épargne doit être bloquée au moins cinq ans pour un PEE et jusqu'à la retraite pour les PERCO. Il existe pour les deux, des cas de déblocages anticipés (mariage, PACS, cessation du contrat de travail du bénéficiaire...).

Plus de 800.000 salariés ont déjà opté pour un fonds solidaire via leur dispositif d'épargne salariale, pourquoi pas vous ?

** Les performances financières passées ne préjugent pas des performances futures.*



➔ LE LABEL FINANSOL, LA GARANTIE SOLIDAIRE

Comment être sûr que mon épargne salariale est véritablement investie de façon solidaire ?

En souscrivant un fonds d'épargne salariale labellisé Finansol, vous êtes assuré d'une gestion solidaire et transparente de votre épargne.

Attribué annuellement par un comité d'experts indépendant, le label garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. La société de gestion du fonds s'engage, par ailleurs, à donner aux souscripteurs une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

Retrouvez la liste complète des fonds d'épargne salariale labellisés Finansol ci-contre ou sur www.finansol.org

➔ LES FCPE SOLIDAIRES LABELLISÉS FINANSOL

Etablissements	Produits	Domaines financés				
		Accès à l'emploi	Accès au logement	Activités écologiques	Entrepreneuriat dans les pays en développement	Autres*
AG2R LA MONDIALE	- FCPE ALM Solidaire Euro ISR	●				
Amundi Group	- FCPE Amundi Label Equilibre Solidaire ESR	●	●	●	●	●
	- FCPE Amundi Label Actions Solidaire ESR	●	●	●	●	●
	- FCPE Amundi Label Obligataire Solidaire ESR	●	●	●	●	●
	- FCPE Arcancia Actions Ethique et Solidaire	●	●	●	●	●
	- SICAV Danone.Communities (Part ISR Prudent) (uniquement les salariés de Danone)	●			●	
BNP Paribas AM	- FCPE Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable	●	●		●	
	- FCPE Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable	●			●	
	- FCPE Saur Epargne Solidaire ISR (uniquement les salariés de Saur)	●	●			
Ecofi Investissements	- FCPE Choix Responsable Engagement	●	●			●
	- FCPE Choix Responsable Développement					●
	- FCPE Choix Responsable Prudence	●	●	●	●	●
	- FCPE Schneider Energie Solidaire (uniquement les salariés de Schneider Electric)	●		●	●	
Inter Expansion - Fongepar	- FCPE Grand Ouest Expansion Solidaire	●				
	- FCPE Région Nord Solidaire	●				
	- FCPE Languedoc Roussillon Expansion Solidaire	●	●			
	- FCPE Péri Ethique Solidaire	●	●			
	- FCPE Expansor Taux Solidaire	●				
	- FCPE Amplitude Dynamique Solidaire	●				
	- FCPE Destination Avenir Solidaire	●				
	- FCPE Fongépargne Insertion Emplois Equilibre Solidaire	●				
	- FCPE Fongépargne Insertion Emplois Dynamique Solidaire	●				
La Banque Postale AM	- FCPE Décisiel Responsable Actions 70 Solidaire	●				
Macif Gestion	- FCPE Macif Croissance Durable et Solidaire ES	●				
Natixis Interépargne	- FCPE Carrefour Equilibre Solidaire (uniquement les salariés Carrefour)	●	●	●	●	●
	- FCPE Impact ISR Rendement Solidaire	●	●	●	●	●
	- FCPE Natixis ES Insertion Emplois Solidaire	●				
	- FCPE Cap ISR Mixte Solidaire	●	●	●	●	●

* Santé, culture, urgence humanitaire, etc.



➔ ILS ONT SOUSCRIT UN FCPE SOLIDAIRE, ILS EN PARLENT !

« Dans le cadre de mon plan d'épargne entreprise, j'ai souscrit le FCPE Carrefour Equilibre Solidaire. Cela me permet d'agir à titre individuel, puisqu'en souscrivant ce fonds solidaire, je finance par la même occasion des structures agissant pour l'insertion par l'emploi et le logement. En plus, le rapport risque-rendement de ce fonds s'avère intéressant. »

Michel Enguelz, salarié de Carrefour et souscripteur du FCPE Carrefour Equilibre Solidaire

« Il y a peu de temps, l'épargne salariale était encore quelque chose d'assez flou pour moi. Je ne savais pas vraiment qui gérait mon argent et à quoi il pouvait bien servir. Le seul intérêt de cette épargne pour moi était l'abondement apporté par mon employeur !

Les différents scandales intervenus lors de la crise financière de ces dernières années m'ont poussé à m'interroger sur l'utilisation qui était faite de mon épargne. C'est ainsi que j'ai découvert qu'il existait une manière simple d'avoir accès à des produits d'épargne salariale gérés de manière transparente et conforme à mes valeurs. Et le seul changement que ça impliquait pour moi était de cocher une case différente de celle que je cochais d'habitude sur mon bordereau de versement !


Cela fait maintenant deux ans que je place mon épargne salariale de manière solidaire, et que je contribue ainsi à aider des entreprises embauchant des personnes en situation d'exclusion, à développer leur activité ! »

Guillaume V., salarié d'une PME et souscripteur d'un FCPES multi-entreprises

« Ma motivation pour souscrire le fonds solidaire, proposé par mon entreprise, résidait dans la qualité du projet qui était développé. En effet, la poche solidaire du fonds aidait, d'une part, à lutter contre la précarité énergétique en France avec des investissements dans de l'habitat très social à forte performance énergétique et dans des structures favorisant l'insertion de personnes en difficulté grâce aux métiers de l'électricité. D'autre part, la poche solidaire investissait dans des sociétés permettant l'accès à l'électricité des populations rurales dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Inde.

L'accès à l'électricité pour tous était pour moi un projet porteur de sens ! »

Christophe Poline, salarié de Schneider Electric et souscripteur du FCPE Schneider Energie Solidaire



➔ **VOTRE ENGAGEMENT PERMET DE CHANGER CONCRETEMENT LES CHOSES, EN FINANÇANT :**

Des projets écologiques comme Ecocup

Ecocup propose aux organisateurs d'événements des gobelets solides et réutilisables afin de remplacer les traditionnels verres jetables en plastique en échange d'une caution de 1 euro.

Déployés sur 300 événements français comme les Solidays et les Francofolies, près de 350 tonnes de déchets ont été évitées rien qu'en 2014. Aujourd'hui leader sur le marché du gobelet réutilisable, l'entreprise souhaite poursuivre son développement à l'international (Belgique, Espagne, Angleterre et Canada).

Grâce à l'épargne salariale solidaire dont elle bénéficie, Ecocup facilite ainsi la transition vertueuse du jetable au durable, et sensibilise le public à la question de la réduction des déchets.



Des projets de lutte contre l'exclusion comme ANDES

L'**Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES)**, qui bénéficie d'épargne salariale solidaire, est un réseau d'épiceries solidaires qui apporte une aide alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Ces épiceries, au nombre de 270 à l'heure actuelle, vendent des produits du quotidien à faible coût et organisent des activités favorisant ainsi le lien social.

Le réseau distribue aussi des fruits et légumes à 170 associations caritatives qui apportent de l'aide alimentaire. Pour assurer cet approvisionnement, ANDES a créé 4 chantiers d'insertion où 76 personnes éloignées de l'emploi récupèrent les invendus des marchés de gros évitant ainsi le gaspillage et une exploitation agricole solidaire qui emploie 15 personnes en insertion.

Résultats, chaque épicerie solidaire aide 100 foyers par an en moyenne, près de 150 salariés en insertion retrouvent chaque année une situation stable, après un passage chez ANDES, et 1 800 tonnes de fruits et légumes ont été distribués en 2013 aux associations.

Des entreprises innovantes et responsables comme AFB France

AFB France collecte les équipements informatiques obsolètes des entreprises, les répare si besoin pour les revendre à bas prix et sous garantie dans ses magasins ou sur son site internet, ou recycle les appareils inutilisables.

La société associe au projet des personnes en situation de handicap dont le taux de chômage est 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Ainsi, sur les 11 salariés que compte aujourd'hui l'entreprise, 7 sont en situation de handicap et occupent aussi bien des postes de commerciaux que des postes techniques.



En 2013, AFB France a collecté et recyclé 8 000 appareils avec un taux de réemploi de 70 %.

Grâce à l'épargne salariale solidaire dont elle bénéficie, AFB France offre ainsi une solution durable et vertueuse pour garantir l'emploi des personnes en situation de handicap et préserver la planète.

Et vous ?

Quels sont les projets financés par le fonds d'épargne salariale solidaire proposé par votre entreprise ?

Renseignez-vous auprès de votre Direction ou de votre Comité d'Entreprise.



➔ CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE :

- Vous faites fructifier votre épargne d'entreprise, tout en finançant l'accès l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, des activités écologiques, l'entrepreneuriat dans les pays en développement
- Elle offre autant de sécurité que l'épargne salariale classique et une performance très régulière
- Elle vous permet de bénéficier d'exonérations d'impôts
- En souscrivant un fonds d'épargne salariale labellisé Finansol, vous êtes assuré d'une gestion solidaire et transparente de votre épargne

Plus de 800.000
salariés ont déjà opté pour
un fonds solidaire via leur
dispositif d'épargne salariale,
pourquoi pas vous ?



58, rue Regnault
75013 Paris - France

contact@finansol.org
www.finansol.org

Tél: +33 (0)1 53 36 80 60
Fax: +33 (0)1 53 36 80 69